



Strasbourg, le 12 mars 2008

DH-MIN(2008)OB001

**COMITE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA PROTECTION
DES MINORITES NATIONALES
(DH-MIN)**

ORDRE DES TRAVAUX ANNOTÉ

**7^e réunion
12 – 13 mars 2008**

**Strasbourg
Council of Europe
Room G3, New General Building (NBGEN)**

MERCREDI 12 MARS 2008**10:00 – 12:30****Point 1 : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour****Point 2 : Information du Secrétariat sur les développements concernant des observations du DH-MIN sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire 1735 (2006), 1740 (2006), 1772 (2006)**

Lors de sa cinquième réunion, en mars 2007, le Comité a décidé d'adopter des observations sur les Recommandations de l'Assemblée parlementaire 1735 (2006) sur le concept de « nation », 1740 (2006) sur la place de la langue maternelle dans l'enseignement scolaire et 1772 (2006) sur les droits des minorités nationales en Lettonie pour une transmission ultérieure au Comité des Ministres.

Le Comité des Ministres a adopté le 16 janvier 2008, lors de la 1015^e réunion des Délégués, la réponse à la Recommandation 1740 (2006) de l'Assemblée parlementaire sur la place de la langue maternelle dans l'enseignement scolaire. Le 29 janvier 2008, il examinera les projets de réponses aux Recommandations de l'Assemblée parlementaire 1735 (2006) sur le concept de « nation » et 1772 (2006) sur les droits des minorités nationales en Lettonie.

M. Alfonso de Salas, Secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), informera le Comité des actions et des décisions du CDDH et du CM concernant les observations susmentionnés, en particulier pour ce qui concerne la valeur ajoutée que représenterait la rédaction de lignes directrices concernant des procédures qui puissent contribuer au développement des relations entre un Etat et ses minorités résidant dans un autre Etat, y compris les Etats voisins.

Point 3 : Prévention des conflits et droits de l'homme – le rôle du Haut Commissaire aux minorités nationales de l'OSCE

M. Brendan F. Moran, directeur au Haut Commissariat aux minorités nationales de l'OSCE, présentera au Comité les activités actuelles du Haut Commissariat et répondra aux questions des membres.

Point 4 : Suivi de l'examen du thème portant sur l'accès des minorités nationales aux nouveaux médias

Lors de sa précédente réunion, en octobre 2007, le Comité a convenu d'examiner la question de l'accès des minorités nationales aux nouveaux médias lors de sa 7^e réunion. Il a invité les membres qui ne l'avaient pas encore fait à soumettre les réponses au questionnaire au plus tard fin février 2008, en vue de l'examen de cette question lors d'une prochaine réunion, lorsque 25 réponses au moins auraient été collectées.

Le Comité a par ailleurs décidé d'inviter des représentants du Comité consultatif de la Convention-cadre et du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou

minoritaires à présenter, lors de sa prochaine réunion, leur perception des besoins et des attentes des minorités dans le domaine des médias.

A ce jour, le Secrétariat a reçu 21 réponses.

Mme Ilze Brands-Kehris, première vice-présidente du Comité consultatif de la Convention-cadre présentera les conclusions du Comité consultatif concernant les besoins et les attentes des minorités dans le domaine des médias et la pratique correspondante du mécanisme de suivi.

Mme Mahulena Hofmannová, Membre du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires présentera l'expérience du comité en ce qui concerne la promotion de l'accès aux média diffusant dans les langues régionales ou minoritaires

Après ces interventions, le Comité tiendra un échange de vues sur les travaux qui pourraient être menés à l'avenir sur ce thème.

14:30 – 17:30

Point 5 : Examen du thème de la promotion de l'usage des langues maternelles dans les communautés minoritaires

Lors de sa précédente réunion, en octobre 2007, le Comité a entendu les premiers témoignages sur les bonnes pratiques dans le domaine de la promotion de l'usage des langues maternelles dans les communautés minoritaires, à commencer par une présentation de l'exemple de la République slovaque, où des enfants roms reçoivent l'enseignement dans leur langue maternelle.

Le Comité a décidé de poursuivre l'examen de ce thème et d'inviter d'autres Etats à présenter leurs exemples de bonnes pratiques dans ce domaine lors des prochaines réunions.

M. Mihai Radan, député, président de l'Union croate de Roumanie, interviendra sur le thème de « *L'éducation en langue maternelle pour les communautés peu nombreuses : le cas de la minorité croate de Roumanie* ».

M. Dragan Knezevic, Conseiller à l'agence des droits de l'homme et des minorités du Gouvernement de la République de Serbie interviendra sur le thème de « *L'éducation en langues minoritaires et leur usage officiel - l'exemple des communautés de minorités peu nombreuses en République de Serbie* ».

Mme Marie-Gabrielle Merloz, représentante de la France au DH-MIN interviendra sur la « *Position de la France sur la question des langues d'origine et des langues maternelles* ».

Après ces interventions, le Comité tiendra un échange de vues sur les travaux qui pourraient être menés à l'avenir sur ce thème.

Point 6 : Informations sur la conférence « Dix ans de protection des minorités nationales et des langues régionales ou minoritaires : institutions et impact »

La délégation slovaque présentera au Comité la conférence qui sera organisée sous la présidence slovaque du Comité des Ministres, le 11 mars 2008 à Strasbourg, à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Point 7 : Tour de table sur les évolutions récentes concernant la question des minorités nationales, et notamment l'état des signatures et ratifications des traités du Conseil de l'Europe relatifs à la protection des minorités nationales et des langues régionales ou minoritaires

JEUDI 13 MARS 2008

9:30 – 12:30

Point 8 : Suivi de l'examen du thème portant sur les dispositions incluses dans la législation électorale et les lois sur les partis politiques qui sont pertinentes pour les minorités nationales

Lors de sa précédente réunion, en octobre 2007, le Comité a décidé de poursuivre durant sa septième réunion l'examen du thème portant sur la législation électorale et des lois sur les partis politiques qui sont pertinentes pour les minorités nationales, et il a invité tous les Etats membres à fournir des informations actualisées.

Sur la base des informations fournies, le professeur David Hine, directeur du Centre d'étude sur la gouvernance démocratique (*Centre for the Study of Democratic Government*) de l'université d'Oxford, a actualisé son rapport relatif aux réglementations incluses dans la législation électorale et les lois sur les partis politiques qui sont pertinentes pour les minorités nationales.

Les Etats membres sont invités à se prononcer sur la publication éventuelle de ce rapport révisé.

Point 7 : Tour de table sur les évolutions récentes (suite)

Point 9 : Examen du thème relatif à la possibilité de collecter des données sur l'origine ethnique, ainsi qu'aux méthodes adéquates pour collecter de telles données

Lors de ses deux réunions de 2007, le Comité a commencé à examiner la question de savoir s'il est possible de collecter des données sur l'origine ethnique, ainsi que des méthodes adéquates pour collecter de telles données. Sont intervenus devant le Comité M. Timo Makonnen (Finlande), au sujet du « Manuel européen sur la collecte de données », Mme Isil Gachet, Secrétaire exécutive de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), et Mme Eva Souhrada-Kirchmayer, vice-présidente de Comité

consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STE n° 108).

Le Comité avait décidé lors de sa 6^e réunion de demander au Secrétariat d'élaborer, en collaboration avec le Bureau, un questionnaire sur la collecte de données à caractère ethnique. Ce questionnaire a été adressé aux Délégations en décembre 2007, et il leur a été demandé de fournir des réponses préliminaires (même incomplètes) pour le 15 février 2008, en vue de leur examen lors de la 7^e réunion.

M. Patrick Simon, chercheur à l'Institut national d'études démographiques (INED) et auteur de l'étude sur le cadre juridique et pratique en vigueur dans les Etats membres concernant la collecte des données à caractère ethnique, présentera les conclusions de cette étude.

A l'issue de cette intervention, les Etats membres sont invités à commenter/présenter leurs réponses au questionnaire, à partager leurs idées et/ou expériences concernant leur situation nationale et à soumettre au Secrétariat des propositions sur les travaux qui pourraient être menés à l'avenir sur ce thème.

14:30 – 17:30

NB : Le point 10 sera examiné Salle 20 RC Jardin (Palais des Droits de l'Homme)

Point 10 : Visite des membres du Comité à la Cour européenne des droits de l'homme

Suite à un souhait exprimé lors de la 6^e réunion du Comité, les membres visiteront la Cour européenne des droits de l'homme, et Mme Françoise Tulkens, Juge à la Cour, Présidente de la deuxième section, leur présentera la jurisprudence de la Cour concernant les droits des membres des minorités nationales. Cette présentation sera suivie d'un débat.

Point 11 : Examen de la proposition de créer une base de données sur les minorités contenant des informations ventilées par pays

Lors de la précédente réunion d'octobre 2007 du Comité, la délégation hongroise a proposé qu'une base de données sommaire (ou un tableau synthétique) soit créée sur le site Internet de la FCNM ; à cette fin, le Secrétariat fournirait sur les différents pays des informations telles les minorités recensées, l'instance gouvernementale responsable des minorités, la liste des organisations des minorités, etc.

Le Secrétariat présentera le site Internet actuel.

A l'issue de cette présentation, les Etats membres sont invités à soumettre au Secrétariat des propositions sur les travaux qui pourraient être menés à l'avenir dans ce domaine.

Point 12 : Dates de la prochaine réunion

Point 13 : Questions diverses

Point 14 : Approbation de la liste des décisions adoptées au cours de la réunion